



• **Election complémentaire d'un(e) conseiller(ère) municipal(e)**

Suite à la démission de M. François Haenni, les électrices et les électeurs de la Commune de Vully-les-Lacs vont élire un(e) conseiller(ère) municipal (e) le dimanche 24 novembre 2019. En cas de second tour, celui-ci aura lieu le dimanche 15 décembre 2019.

Cette élection aura lieu selon le système majoritaire à deux tours (majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour et relative en cas de second tour ; une élection tacite est possible dès le 1<sup>er</sup> tour).

Le dernier délai pour le dépôt des listes est fixé au lundi 28 octobre 2019 à 12 heures précises au greffe municipal pour le premier tour et au mardi 26 novembre 2019 en cas de second tour.

Toute liste de candidature doit :

- Etre signée par 3 électeurs domiciliés dans la Commune avec l'indication de leur(s) nom(s), prénom(s), année de naissance, lieu(x) d'origine, profession et domicile
  - Mentionner un mandataire et un suppléant ; à défaut, le premier des signataires est considéré comme mandataire et le suivant comme suppléant.
  - Le(la) candidat(e) et les signataires, suisses et/ou étrangers(ères), doivent obligatoirement être inscrits au rôle des électeurs de la Commune le jour du scrutin.
- 

• **Votation : cartes de vote**

Nous avons constaté qu'un grand nombre d'électeurs oublie de remplir leur date de naissance ou de signer leur carte de vote.

Malheureusement, ces dernières ne peuvent pas être prises en considération et le vote doit être considéré comme nul.

Nous vous remercions que la manière de voter est détaillée au dos de l'enveloppe que vous recevez avec le matériel de vote.

---

• **Fermeture de route**

Montmagny : Route de Villars, Route de la Fenette, Place du Village, Route de Cudrefin

Fermeture des routes pour la pose du revêtement, 1 à 2 jours, la semaine du 21 octobre au 25 octobre 2019. Les travaux préparatoires seront effectués à partir du 7 octobre 2019.

---

• **Compteurs d'eau**

**Aux propriétaires d'immeuble(s) :**

Merci de retourner au plus tard jusqu'au **11 octobre 2019** les relevés des compteurs d'eau (index) ; sans quoi, l'administration estimera la quantité d'eau consommée par rapport aux années précédentes.

Les propriétaires d'immeuble(s) qui n'ont pas reçu le courrier relatif au relevé du ou des compteurs d'eau 2019 sont priés de le communiquer à la bourse communale.

---

- **SDIS Broye-Vully – les pompiers volontaires recrutent**

En date du **7 novembre prochain**, le service de Défense Incendie et Secours de la Broye-Vully procédera à son recrutement pour l'effectif 2020.

Simultanément, deux séances d'information seront organisées sur les sites suivants :

- Avenches, caserne Derrières-les-Murs à 19h30
- Payerne, caserne principale, Hôtel de Ville à 19h30

Pour toutes personnes intéressées à devenir sapeur-pompier volontaire, il est possible de participer à l'une ou l'autre de ces séances. Lors de celles-ci vous aurez l'occasion de :

- Discuter avec des sapeurs-pompiers actifs de votre région
- De rencontrer des membres de l'Etat-major qui vous présenteront le fonctionnement du corps
- Découvrir le matériel utilisé ainsi que les différentes formations
- De poser vos questions aux personnes présentes
- De vous inscrire librement afin de rejoindre les pompiers de la Broye-Vully

Si malheureusement vous ne pouviez pas participer à l'une de ces rencontres, il est possible de s'adresser au Cap Alexandre Michod au 079 215 79 46, responsable du recrutement 2019, afin d'obtenir plus d'informations.

---

---

- **Sapins de Noël**

La fin de l'année approche et la Commune vous propose de réserver vos sapins de Noël Nordmann :

grandeur 1.20 m. à 1.50 m. : Fr. 20.-- ou  
grandeur 1.50 m. à 2.00 m. : Fr. 25.--

La réservation est obligatoire et se fait auprès du bureau communal jusqu'au  
vendredi 22 novembre 2019

Comme l'an dernier, la distribution des sapins de Noël se déroulera à la :

**Salle polyvalente de Salavaux**  
**Le samedi 7 décembre 2019 entre 10h00 et 13h00**

Fr 5.- par sapin vendu sera reversé à une œuvre de charité.

---

---

- **Tourisme**

Dans l'obligation de devoir se séparer de M. Tisserand pour divergence de vision stratégique, la Municipalité vous informe de l'engagement de Mme Valentine Gaillet, pour reprendre l'office du tourisme.

Mme Gaillet, native de Mur VD, est au bénéfice d'une formation HES en touristime et d'une expérience de plusieurs années dans le Valais. Elle a débuté son activité le 1<sup>er</sup> octobre 2019 et elle aura comme missions de mettre en place les divers projets définis par la Municipalité.